



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD



Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

Règlements 341-2024 et 342-2024

AVIS PUBLIC est donnée ce qui suit :

Objet et demandes de participation à un référendum :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le 5 août 2024, les seconds projets de règlement suivants :
 - Le second projet de règlement numéro 341-2024 modifiant le règlement de zonage no 249-2015 relativement à l'encadrement de l'hébergement touristique en matière de résidence de tourisme;
 - Le second projet de règlement numéro 342-2024 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 255-2015 relativement à l'application d'un PAE pour l'hébergement touristique.
2. Ces seconds projets contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées dans les zones visées et les zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
3. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la Municipalité, aux heures normales de bureau.
4. Une copie des seconds projets peut être obtenue au bureau municipal par toute personne qui en fait la demande. Les projets de règlement ainsi que les plans de zonage pour l'ensemble du territoire de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord peuvent également être consultés sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.ste-rosedunord.qc.ca.

Conditions de validité d'une demande :

Pour être valide, toute demande doit :

1. indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
2. être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication de l'avis soit, le 17 août 2024;
3. être signée par au moins 12 personnes intéressées.

Personnes intéressées

1. Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 5 août 2024 :
 - être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
 - être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.
2. Condition supplémentaire aux copropriétaires indivises d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.
3. Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 5 août 2024, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Absence de demandes

Toutes les dispositions des seconds projets qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Consultation du projet

Les seconds projets de même que la description et l'illustration des zones et secteurs de zones peuvent être consultés sur le site internet à l'adresse suivante : www.ste-rosedunord.qc.ca ou également, au bureau de la Municipalité, sis au 126 de la Descente-des-Femmes, Sainte-Rose-du-Nord, entre 8 h et 16, du lundi au jeudi, et de 8 h à midi, le vendredi.



Éric Émond
Directeur général et greffier-trésorier
Le 9 août 2024

Certificat de publication

Je soussigné, Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint sur le site Internet de la Municipalité, le vendredi 9 août 2024 et affiché sur le babillard à l'édifice municipal.

Le directeur général et greffier-trésorier,



Eric Emond